

## ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 2 juin 2021 à 18 heures 30'

*L'an deux mille vingt et un, le deux juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance privée (contrainte sanitaire COVID 19) sous la présidence de M Jean OTHAX, Maire.*

*Etaient présents : OTHAX Jean, JOUANINE Marie-Hélène, DOMENGE Éric, BLAYE-FELICE Jean-Claude, ETITBENOIT Valérie, DUPLÉIX Brice, PORODO Claudine, CORMY Céline, PONS Gilles, VICENTE Christophe, LOUSTAU MERICAM Cathy CALANDRA Pierre*

*Excusés : PEDESERT Audrey, RANGOTTE Pierre, BOITEAU Marie.*

*ORDRE DU JOUR :*

### RESULTAT CONSULTATION ECOLE

*Présentation du résultat de la commission d'appel d'offre (14 candidatures)*

*Ont été retenus : ABC ; ACTA ; VAISSE. Pour info, l'agence ABC a réalisé le centre commerçant, tandis que l'agence ACTA a réalisé la mairie.*

*Ces derniers seront convoqués pour une visite du site, avant la présentation de leur projet pour le 25 juillet.*

### FONCIER BATI

*Il est précisé qu'afin de tenir compte de la réforme de la fiscalité directe locale et de l'absence de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation, le produit attendu sera calculé en excluant le produit révisionnel de taxe d'habitation. Ide plus, suite au transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes en 2021, le conseil municipal doit délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par le conseil municipal et du taux départemental de TFPB de 2020 (le taux de référence 2021 pour notre commune est de 27,77%)*

*Le conseil Municipal doit annuler la délibération du 19 avril et fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :*

**FONCIER BATI            27,77 %**

**NON BATI                20,47 %**

### TRAVAUX VOIRIE : RUE DES MESANGES

*Toujours en attente d'un devis comparatif.*

### SYNDICAT D'ELECTRIFICATION : COMMANDE GROUPEE

*Considérant que la commune d'UZOS a des besoins en matière d'achat d'énergies, de travaux, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,*

*Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,*

*Considérant que les Syndicats d'Energies de la région Nouvelle Aquitaine s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,*

*Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,*

*Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,*

*Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,*

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune d'UZOS au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

- **L'adhésion** de la commune d'UZOS au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la commune d'UZOS,
- **d'autoriser** le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- **D'approuver** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
- **de s'engager** à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune d'UZOS est partie prenante
- **de s'engager** à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune d'UZOS est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **CANTINE SCOLAIRE**

Le repas est actuellement à 3,10 €, le conseil municipal décide de ne pas l'augmenter pour l'année scolaire 2021/2022.

### **RENOUVELLEMENT MISE EN DISPONIBILITE ASTSEM**

Mr le maire donne lecture d'un renouvellement de mise en disponibilité (poste ATSEM) pour une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

### **LOCAL ORTHOPHONISTE : sous-location**

Mr le Maire donne lecture du courrier de demande de sous-location du local d'orthophonie à une psychologue à partir du 24 juin prochain.  
Le Conseil municipal donne un avis favorable.

## **ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES BUREAUX DE VOTE**

Compte-tenu des deux scrutins, les bureaux de vote se tiendront dans la salle polyvalente.

Les conseillers municipaux sont invités à s'inscrire pour la tenue des bureaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Jean OTHAX